BULLETIN DE PARTICIPATION (à retourner dûment rempli et signé avec le travail)

Nom de l'établissement : _____

Ville de l'établissement : _____

Code postal :_____

Collège □ **Lycée** □ **Classe :**_____

Nom du professeur : _____

Représentant légal de l'élève : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

E-mail : _____

Nom de l'élève: _____

Prénom : _____

Date de naissance :_____

J'autorise mon fils/ma fille ci-dessus à participer au Concours scolaire 2019/20 :
« 5 mai 2020, journée mondiale de la langue portugaise»
J'accepte pour lui/pour elle l'intégralité du règlement du concours.

Fait à _____, le _____

Signature :

Durée de conservation des données :
Les données à caractère personnel collectées et traitées dans ce jeu ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement et ce conformément à la loi.
Les données à caractère personnel des participants et de leurs parents ne font pas l'objet de transfert hors union européenne.

ADEPBA
AU SERVICE DE LA LANGUE PORTUGAISE
DEPUIS 45 ANS !

1er Prix

2ème Prix

3ème Prix

A.D.E.P.B.A

22 rue Deparcieux - 75014 PARIS

Téléphone : 06 08 65 50 23

secretariat@adepba.fr - www.adepba.fr

CONCOURS SCOLAIRE 2019-2020

JOURNÉE MONDIALE DE LA LANGUE PORTUGAISE

Sous le haut patronage de l'Ambassadeur du Portugal auprès de l'Unesco

Organisateurs **Partenaires** **Avec le soutien de**

ADEPBA · CAMÕES INSTITUTO DA COOPERAÇÃO E DA LÍNGUA PORTUGAL MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS · CCPF www.ccpf.info · LUSO JORNAL · radio Alfa · COMUNIDADES PORTUGUESAS

CONCOURS SCOLAIRE 2019-2020 «5 mai 2020, journée mondiale de la langue portugaise»

Article 1. Organisation

Le Concours **«5 mai 2020, journée mondiale de la langue portugaise»** est organisé par l'ADEPBA (Association pour le Développement des Etudes Portugaises, Brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones)

Maison des Associations du 14ème Arrondissement
Association ADEPBA
Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux
75014 PARIS
Tél. 06 08 65 50 23
E-mail : secretariat@adepba.fr
Site : www.adepba.fr

Ce concours est réalisé en collaboration avec la Coordination de l'Enseignement portugais en France, CEPE (www.epefrance.org).

Ce concours est également placé sous le haut patronage de l'Ambassadeur du Portugal auprès de l'Unesco.

Article 2. Mécénat

Le Concours **«5 mai 2020, journée mondiale de la langue portugaise»** est réalisé par l'ADEPBA et grâce au mécénat du Consulat-Général du Portugal à Paris (DGACCP).

Article 3. Objet du concours

Le Concours s'intitule : **«5 mai 2020, journée mondiale de la langue portugaise».**
Il s'agit d'un travail individuel ou collectif (maximum 4 élèves).
Ce travail sera présenté en langue portugaise.
Ce thème est en relation avec les programmes officiels pour l'enseignement du portugais dans l'enseignement primaire et secondaire (collèges et lycées).
Il permettra aux élèves d'exprimer leurs connaissances et leur créativité sur la langue et la lusophonie en présentant des travaux sous forme de :
- Production écrite.
- Enregistrement audio.
- Vidéo.
- Production graphique
- Roman-photo.
- Jeux

Article 4. Classes concernées

Ce concours est ouvert à tous les élèves qui étudient le portugais à l'école primaire, dans les collèges et les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel publics ou privés sous-contrat en France métropolitaine et d'Outre-Mer
Le Concours comporte 3 niveaux avec des critères d'évaluation correspondants :
- Niveau primaire (CM1 et CM2)
- Niveau collège (de la 6ème à la 3ème)
- Niveau lycée (de la 2nde à la Terminale).

Article 5. Inscription

Le règlement du concours et le bulletin de participation pourront être fournis par le professeur ou téléchargeables sur le site de l'ADEPBA (www.adepba.fr) ou de la Coordination de l'Enseignement CEPE(www.epefrance.org)
Une inscription est valide à la double condition que le travail accompagné du bulletin de participation, dûment rempli et signé par le représentant légal de l'élève, soit envoyé au plus tard le **11 avril 2020**, cachet de la Poste faisant foi.

Les bulletins de participation et les travaux pour **l'école primaire** sont à adresser à :
Coordination de l'Enseignement portugais en France
Concours **«5 mai 2020, journée mondiale de la langue portugaise»**
6, passage Dombasle
75015 PARIS

Pour le secondaire (collèges et lycées) :
Maison des Associations du 14ème Arrondissement
Association ADEPBA
Concours **«5 mai 2020, journée mondiale de la langue portugaise»**
Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux
75014 PARIS

Article 6. Travaux

Il s'agira, dans tous les cas, et pour tous les niveaux, d'un travail individuel ou collectif (maximum 4 élèves)

Article 6.1. Réalisation

- Production écrite :
- texte (poème, texte en prose, nouvelle, conte, article - 2 pages maximum)
- travail de recherche (historique, sociologique, sur la presse, sur les chansons, sur les arts graphiques – 8 pages A4 maximum)
- Enregistrement-audio : interview, chanson, reportage, témoignage, émission de radio (10 minutes maximum)
- Vidéo : reportage, court-métrage, journal télévisé (10 minutes maximum)
- Roman-photo (papier format A4, maximum 8 pages)
- Production graphique (dessin (A4 ou A3), bande-dessiné (A4 maximum 8 pages) affiche (A4 ou A3), arts plastiques (école primaire uniquement).
- Jeux de société.

Article 6.2. Identification des travaux

Chaque production devra comporter en en-tête ou sur une étiquette, le nom et l'adresse de l'établissement, la classe, le nom du professeur et celui de l'élève.

Article 6.3. Envoi des travaux

Les productions doivent être envoyées au plus tard le **11 avril 2020**, délai de rigueur, le cachet de La Poste faisant foi :

Pour l'enseignement primaire à l'adresse suivante :
Coordination de l'Enseignement portugais en France
Concours «5 mai 2020, journée mondiale de la langue portugaise»
6, passage Dombasle - 75015 PARIS

Pour l'enseignement secondaire (collèges et lycées) :
Maison des Associations du 14ème Arrondissement
Association ADEPBA - Concours «5 mai 2020, journée mondiale de la langue portugaise»
Boîte n°2 - 22, rue Deparcieux - 75014 PARIS.
Les productions ne seront pas retournées à leurs auteurs, qui s'engagent à en céder gratuitement tous les droits non commerciaux de diffusion (exposition, publication, projection, etc.) à l'organisateur du concours (ADEPBA et Coordination de l'Enseignement portugais en France).

Article 7. Composition du jury et évaluation

Le jury sera composé de membres de l'ADEPBA, de la Coordination, de représentants (*des mécènes)* et de l'Inspection de l'Education nationale.
Le jury établira lui-même les modalités d'évaluation des productions reçues.
Les décisions du jury seront souveraines et incontestables.

Article 8. Palmarès et prix

Le palmarès récompensera les trois meilleurs travaux de l'école primaire, des collèges et des lycées participants.
Prix décernés pour chaque niveau (école primaire - collège - lycée) à chaque lauréat* :
1er prix, une tablette Apple IPAD Air 16 Go Argent
2èmeprix, une caméra Sport GoPro Hero3 White Edition
3èmeprix, un Appareil photo compact Samsung Smart Camera DV180 Blanc

**Dans le cas d'un travail collectif, la valeur du prix sera divisée par le nombre de participants (maximum 4) et chacun recevra un bon d'achat.*

Les résultats seront publiés fin avril **2020** sur le site de l'ADEPBA (www.adepba.fr) et de la Coordination (www.epefrance.fr)

Article 9. Remise des prix

Une cérémonie de remise des prix sera organisée à Paris le **5 mai 2020.**
Les élèves primés seront invités à participer à cette cérémonie en compagnie de leurs parents et de leurs professeurs. Les frais de déplacement pour assister à la cérémonie de remise des prix seront à la charge des lauréats.

Article 10. En cas d'annulation du concours

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, par suite d'un événement de force majeure le concours devait être annulé, reporté ou modifié, de même que pour tout vol, perte, retard ou dommages causés lors de l'acheminement des travaux. En cas de non disponibilité de l'un des prix, une récompense de valeur équivalente serait attribuée.
Aucun échange ou contrepartie financière ne sera accordée en lieu et place de l'un des prix.

Article 11. Données personnelles :

Pour participer au concours, vous devez obligatoirement remplir le bulletin de participation.
Le responsable du traitement de vos données est l'ADEPBA, dont les coordonnées sont précisées à l'article 1 du règlement. Vos données sont confidentielles.
Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 Juin 2018 relative à la protection des données personnelles, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement , en particulier de demander l'effacement de ses données à caractère personnel , si elles ont été recueillies lorsqu'il était mineur, ou une limitation du traitement , ou du droit de s'opposer au traitement et du droit de portabilité des données à caractère personnel le concernant.
Chaque participant peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel, de plus, le participant peut s'opposer à tout moment à ce que ses données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection.

L'exercice de vos droits s'effectue à l'adresse suivante : ADEPBA, 22 rue Deparcieux, 75014 Paris.

En cas de litige vous avez le droit de saisir la commission nationale informatique et libertés.

Le simple fait de participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.